

Dans aucune de ces places il n'existe d'école publique et les contribuables, par conséquent, ne sont point taxés. Plusieurs d'eux se prêtent volontiers à payer aux écoles libres les sommes qu'ils auraient été obligés de payer en taxes aux écoles publiques.

Dans d'autres missions, où des écoles publiques avaient été organisées avant les écoles libres, les contribuables, qui sont tous catholiques, tiennent chaque année une assemblée à laquelle après avoir fait l'élection de leurs syndics, ils décident unanimement par un vote *qu'il ne soit pas ouvert d'école publique durant l'année courante et que en conséquence, aucune taxe ne soit levée pour cette fin*. Il est nécessaire que ce vote soit pris chaque année, parce que le bureau des écoles publiques forcerait autrement les contribuables à payer des taxes pour les écoles non-confessionnelles.

Ailleurs, où il y a des écoles publiques et des écoles libres, les catholiques supportent les unes et les autres de par la loi.

Voilà quelques remèdes que l'on peut appliquer au mal des écoles *neutres*, mais seulement dans les missions peuplées exclusivement de catholiques qui ont au cœur la volonté de faire des sacrifices pour les écoles catholiques. C'est d'ailleurs le seul moyen pratique que nous puissions prendre pour avoir des écoles catholiques, et je vous le fais connaître dans l'espérance que d'autres missions catholiques de l'Ouest, qui seraient dans les mêmes conditions que celles dont je viens de vous parler, pourront s'en servir pour obvier aux rigueurs et aux injustices de la loi scolaire.

Afin de vous montrer quels *avantages* (!) le système d'écoles publiques que nous subissons apporte aux catholiques, je vais vous raconter un fait :

La commission des écoles publiques d'une municipalité entièrement catholique, sise à 20 milles d'ici, avait demandé, le printemps dernier, un instituteur catholique. Mais comme les instituteurs catholiques munis de leurs diplômes ne sont pas aussi nombreux, dans la Saskatchewan, que les municipalités catholiques ayant des écoles publiques, cette commission scolaire dut engager un instituteur protestant. Celui-ci, naturellement, n'eut rien de plus pressé que de donner à ses élèves catholiques une *instruction religieuse protestante* et de leur enseigner le *Pater noster des protestants* !

A vous sincèrement en Jésus-Christ,

P. Bruno Doerfler.

O. S. B.



25e ANNIVERSAIRE D'ORDINATION.

Le 10 novembre dernier, les paroissiens de St-Pie Letellier, Man., ont fêté le 25e anniversaire d'ordination de leur dévoué curé M. l'abbé